

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DU 16 JUILLET 2021  
ENTRE LA COMMUNE DE PAMIERS  
ET L'ASSOCIATION  
DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)**

**Entre :**

La ville de Pamiers, représentée par son Maire, Madame Frédérique THIENNOT, désignée ci-après sous le terme « la ville »,

**D'une part,**

**Et :**

**L'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**, déclarée en préfecture le 22 février 1970 et ayant son siège social au cours Verdun – 09100 Pamiers, représentée par son président, Monsieur Maxime HADJADJ, désignée sous le terme « l'association » ci-après,

**D'autre part,**

**Article 1 - Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant de la subvention allouée par la ville de Pamiers à l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'exercice 2024.

Les actions et objectifs s'inscrivant dans le cadre de cet exercice sont précisés dans le dossier de demande de subvention produit par l'association.

**Article 2 – Montant de la subvention**

Le montant de la subvention attribuée à l'association de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) au titre de l'exercice 2024 est fixé, par délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2024, à 118 780 €.

Le montant de la subvention est versé selon les modalités suivantes :

- 31 590 € d'avance sur subvention, versée avant le 30 avril 2024 (selon les dispositions de la délibération du 19 décembre 2023)
- 87 190 € du titre du solde, versé d'ici fin de l'exercice 2024.

Le total de cette aide financière est réparti comme suit :

- 63 180 € de fonctionnement
- 50 000 € pour le poste de direction (FONGEP) – versé sur factures
- 3 500 € pour le projet CLAS
- 1 600 € pour le projet REAAP
- 500 € pour le village des associations.

**Article 3 – Dispositions diverses**

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale demeurent d'application.

Fait à Pamiers, en 2 exemplaires, le 15 avril 2024

Pour la Ville de Pamiers, le Maire  
Frédérique THIENNOT



Pour l'association, le président :  
Maxime HADJADJ